

Politique de soutien à



L'ATHLÈTE



**SAINT
BASILE**

OBJECTIFS DE LA POLITIQUE

Le conseil de ville de Saint-Basile souhaite bonifier sa politique afin de souligner la performance sportive des **jeunes athlètes ambassadeurs** de Saint-Basile et d'encourager leur participation à des événements sportifs d'envergure. La Ville de Saint-Basile souhaite offrir un soutien financier afin de les aider à poursuivre leur cheminement vers les plus hauts sommets et de les voir briller au-delà des limites de leur ville.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Tous les jeunes athlètes de Saint-Basile doivent remplir les critères suivants pour que la demande soit évaluée par le Service des loisirs et de la culture :

- Être résident de la Ville de Saint-Basile depuis au moins un an;
- Athlète âgé de 25 ans et moins au 31 décembre de l'année en cours;
- Athlète ou club reconnu par une association ou fédération;
- La discipline pratiquée doit paraître en lien avec la liste des disciplines admises (Annexe 1);
- L'athlète doit être identifié Élite, Relève ou Espoir par sa fédération provinciale.

LES DEMANDES NON ADMISSIBLES

Les athlètes professionnels, les propriétaires professionnels, les propriétaires d'écoles privées, les entraîneurs, les officiels, les accompagnateurs ainsi que toutes les personnes participantes issues du sport en milieu scolaire ne sont pas admissibles à ce programme.

CATÉGORIES DE COMPÉTITION

Au moment de l'attribution du soutien financier, le Service des loisirs et de la culture validera auprès des fédérations sportives l'identification de l'athlète. Tous les athlètes doivent faire partie intégrante de l'une ou l'autre des trois catégories d'athlètes suivantes :

*** Le terme Fédération est utilisé afin d'alléger le texte mais désigne à la fois les associations et les fédérations.*

ESPOIR	Les athlètes ESPOIR sont identifiés comme tels par leur fédération sportive respective à partir de la définition inscrite dans leur modèle de développement d'athlète.
	Espoir est balisée par les caractéristiques suivantes :
	<ul style="list-style-type: none"> • Le talent de l'athlète est confirmé par l'appartenance à un niveau de compétition ou à un classement, ou par la réussite de tests spécifiques; • Les conditions d'encadrement sont appropriées selon le modèle de développement des athlètes.
RELÈVE	Il s'agit des athlètes membres d'une équipe du Québec pour le niveau de performance inférieur à celui des athlètes identifiés ÉLITE. Ces athlètes sont identifiés par leur fédération sportive.
ÉLITE / EXCELLENCE	Il s'agit des athlètes membres de l'équipe du Québec ouverte ou des athlètes brevetés de niveau senior ou développement par Sport Canada.

* Voir annexe 1 pour liste des sports et disciplines reconnus par le MEES

CHEMINEMENT DES DEMANDES

Lors de la réception d'une demande, le Service des loisirs et de la culture évalue la conformité des documents requis ainsi que leur admissibilité à la politique.

La subvention à verser sera présentée au conseil municipal pour l'adoption de résolutions confirmant l'aide financière.

Le candidat admissible à la politique sera avisé et pourra être convié à une soirée de remise officielle. De plus, une prise de photos officielle avec le conseil municipal ou des membres de l'administration municipale pourra être exigée à l'athlète lors de la remise de la subvention.

TRANSMISSION DE LA DEMANDE (ANNEXE 2)

La demande du candidat doit être dûment remplie. Le candidat devra inclure les documents suivants :

- Demande d'aide financière de l'athlète;
- Recommandations de l'entraîneur;
- Preuve de résidence;
- Attestation : preuve de participation et classification (lettre de confirmation provenant de sa fédération sportive);
- Photo de l'athlète en action dans la discipline pratiquée à des fins de publication;
- Preuve de paiement de frais d'inscription (lettre du club / organisation confirmant le montant d'inscription à une compétition).

Toute information erronée peut entraîner une exclusion de l'athlète du programme de soutien. Les demandes doivent être acheminées par courriel à : loisir@saintbasile.qc.ca.

SOUTIEN FINANCIER

Un Athlète peut recevoir le soutien financier une seule fois par année, même s'il participe à plusieurs sélections et disciplines.

MONTANT GLOBAL ANNUEL

Le montant annuel destiné au versement du soutien financier est déterminé annuellement par la Ville, selon l'enveloppe budgétaire disponible à cette fin. La Ville se réserve le droit de refuser toute demande si les crédits annuels affectés à la gestion de ce programme sont épuisés.

MONTANT ALLOUÉ POUR CHACUNE DES CATÉGORIES

Espoir : jusqu'à un maximum de 200\$

Relève : jusqu'à un maximum de 300\$

Élite / Excellence : jusqu'à un maximum de 500\$

ANNEXE 1

Liste des sports et disciplines reconnus par le ministre de l'Éducation et de l'enseignement supérieur (MEES)

Association de taekwondo du Québec	Fédération de patinage de vitesse du Québec	Fédération québécoise de kin-ball
Association québécoise de canoë-kayak de vitesse	Fédération de pétanque du Québec	Fédération québécoise de la montagne et de l'escalade
Association Québec snowboard	Fédération de rugby du Québec	Fédération québécoise de pickleball
Association québécoise d'aviron	Fédération de soccer du Québec	Fédération québécoise de ski acrobatique
Association québécoise de sports pour paralytiques cérébraux	Fédération de skateboard du Québec	Fédération québécoise de tir
Association sportive des sourds du Québec	Fédération de tennis de table du Québec	Fédération québécoise des sports cyclistes
Association sportive des aveugles du Québec	Fédération de tir à l'arc du Québec	Fédération québécoise d'ultimate
Badminton-Québec	Fédération de voile du Québec	Football-Québec
Baseball Québec	Fédération de water-polo du Québec	Judo-Québec
Cheval Québec	Fédération des sports à quatre murs du Québec	Karaté Québec
Curling-Québec	Fédération d'haltérophilie du Québec	Natation artistique Québec
Danse Sport Québec	Fédération québécoise d'athlétisme	Olympiques spéciaux Québec
Eau Vive Québec	Fédération québécoise de ballon sur glace	Parasports Québec
Fédération Auto-Québec	Fédération québécoise de biathlon	Patinage Québec
Fédération d'escrime du Québec	Fédération québécoise de boxe olympique	Plongeon-Québec
Fédération de basketball du Québec	Fédération québécoise de course d'orientation	Regroupement des Quilles du Québec
Fédération de cheerleading du Québec	Fédération québécoise de dynamophilie	Ringuette Québec
Fédération de crosse du Québec	Fédération québécoise de golf	Ski Québec alpin
Fédération de gymnastique du Québec	Fédération québécoise de handball olympique	Société de sauvetage du Québec
Fédération de lutte olympique du Québec	Fédération québécoise de hockey sur glace	Softball-Québec
Fédération de natation du Québec		Télémark Québec
Fédération de netball amateur du Québec		Tennis Québec
		Triathlon-Québec
		Volleyball Québec



Formulaire demande de l'athlète

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

NOM :

PRÉNOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL :

TÉLÉPHONE :

DATE DE NAISSANCE :

ADRESSE ÉLECTRONIQUE :

DISCIPLINE PRATIQUÉE

DISCIPLINE :

NIVEAU :

ESPOIR

RELÈVE

ÉLITE

CLUB OU ORGANISATION :

VILLE :

NOMBRE D'ANNÉE DE PRATIQUE :

DOCUMENTS À JOINDRE

VOTRE DEMANDE DOIT ÊTRE ACHÉMINÉE PAR COURRIEL À loisir@saintbasile.qc.ca

Vous devez joindre les documents suivants :

- Demande d'aide financière de l'athlète ;
- Recommandations de l'entraîneur ;
- Preuve de résidence ;
- Attestation : preuve de participation et classification (lettre de confirmation provenant de sa fédération sportive) ;
- Photo de l'athlète en action dans la discipline pratiquée à des fins de publication ;
- Preuve de paiement de frais d'inscription (lettre du club / organisation confirmant le montant d'inscription à une compétition).